

nons de Gregoire de Tours, que St. Avor Evêque de *Langres*, & que St. Quintian Evêque de *Rhodes*, suspects d'intelligence avec Clovis, n'éviterent la mort que par la fuite. Ce Prince aussi habile politique que grand Capitaine, employa toute son autorité pour leur faire oublier leur disgrâce: il leur procura d'autres Evêchez dans ses Etats, & par reconnoissance pour le Clergé, il appella dans son Conseil les Evêques de son Royaume, qu'on y trouve établis sous le Regne des Rois ses enfans, & qui s'y maintinrent pendant la premiere & la seconde Race, & jusqu'au Regne de Charles VI. qui les congédia du Parlement, à l'exception de l'Evêque de *Paris* & de l'Abbé de St. Denis.

Cette Autorité des Ministres de la Religion dans les affaires civiles, & qui étoit passée des Germains aux François, me conduit à une autre conformité qui sert de nouvelle preuve à leur commune origine, & qui justifie ce que j'ai avancé de leur humeur guerriere. Ni l'une ni l'autre Nation ne paroissoit jamais sans ses Armes; un François étoit un Soldat toujours armé & toujours prêt à combattre. On n'en voyoit aucun occupé de ces Arts qui ne servent qu'à entretenir le luxe, moins à la verité par moderation, que par la dureté de leurs mœurs: ils étoient tous Soldats, c'étoit leur unique Profession, & depuis même qu'ils eurent embrassé le Christianisme, ils ne quittoient les Armes que lors qu'ils alloient à l'Eglise, ainsi que nous l'apprenons des Capitulaires de Charles-Magne.

On ne pouvoit prendre cependant ces Armes pour la premiere fois de son autorité particuliere; il falloit chez les François, comme chez les Germains, les avoir reçus de son Prince, de son
General,